

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du jeudi 18 avril 2024**  
-----

**Date de convocation** : 02/04/2024  
**Date d'affichage** : 02/04/2024  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14 présents : 11 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures dix-sept minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - BOUVIER Alexis - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

PESENTI Jean-François donne procuration à JAILLET Bernard ;  
THIRIET Hubert excusé  
GRILLET Rodrigue excusé  
FACHINETTI Aurélia excusée

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

**Objet de la délibération : Cérémonie du 12 juillet 1944**

Vu le conseil du 21 mars 2024 approuvant la célébration du vendredi 12 juillet 2024, il est proposé au conseil municipal d'organiser cette journée.

Le conseil municipal a échangé des idées pour cet évènement :

- Prise de contact avec Mr Georges PACOUD pour rédiger un texte facile à lire aux enfants sur les événements du passé ;
- Voir avec l'école pour que des enfants lisent et/ou chantent ;
- Prévoir des chapiteaux (voir possibilité d'emprunter des tonnelles auprès du Comité des Fêtes ;

- Invitation à faire auprès des Préfète et sous-préfète, des élus de commune alentour, des chefs d'entreprises, des représentants d'associations ;
- Carole MAZUIR, conseillère municipale va se renseigner pour l'école de musique de Moirans en Montagne pour qu'ils viennent chanter ;
- Préparation des discours : les lecteurs seront à définir ;
- Préparation des cartes d'invitation : Prévoir une impression par une société d'imprimerie et envoi des cartes aux alentours du 12 mai 2024 pour bloquer les agendas ;
- Prévoir un buffet par un traiteur pour environ 120 personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** cette organisation.

Pour extrait certifié conforme.

Bernard JAILLET, Maire